

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 17082

Numéro SIREN : 414 754 416

Nom ou dénomination : ASSOCIES EN CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 148771

N I C O L A S   R O M A R Y

C O M M I S S A I R E   A U X   C O M P T E S

---

**SARL ACE AUDIT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE SARL ACE  
AUDIT EN SAS.**

Société à responsabilité limitée au capital de 64000 €

29 rue d'Artois  
75008 Paris

Siren 414 754 416

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ACE AUDIT EN SAS.**

Aux associés,

En exécution des missions de commissaire à la transformation et de commissaire aux comptes qui nous ont été confiées, en application des dispositions de l'article L. 224-3 et L223.43 du Code de commerce, par décision unanime des Associés en date du 28 octobre 2022, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés, sur la situation de votre société et de nous prononcer, en application de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Pour ce qui concerne la mission de commissaire à la transformation, la doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Pour ce qui concerne la mission de commissariat aux comptes, la doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à communiquer.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

Sur la base des comptes au 30/06/2022 et d'une balance à fin octobre 2022 nous avons pu constater que l'activité se maintient et que les équilibres financiers étaient sains et sans risque de cessation de paiement compte tenu de la situation de la trésorerie et de l'échéancier des dettes.

Au vu des opérations bancaires subséquentes nous n'avons pas constaté de dégradation de la trésorerie pouvant remettre en cause la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bois Colombes, le 16/11/2022

  
Nicolas Romary

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du  
centre